

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220209-DEL-2022-08-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR
Michel THEYS - Guy TOUZET**

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-08

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

STAGIAIRE BILAN-ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT 2

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'accueillir au sein du PETR du Pays Monts et Barrages, Mademoiselle Pauline GORGEON, étudiante en Master II « Science de l'Eau et de l'Environnement » à l'Université de Tours dans le cadre de son stage de fin d'année.

Thème du stage : Bilan et évaluation du Contrat territorial Vienne Amont 2.

Maître de stage : Estelle GILLES, Chargée de mission GEMAPI.

Ce stage se déroulera du 2 mars au 31 août 2022.

Mademoiselle Pauline GORGEON percevra une gratification de stage du 2 mars au 31 août 2022 correspondant selon les textes en vigueur à un taux horaire de 3,90 €. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter.

Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacement de Mademoiselle Pauline GORGEON seront pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les propositions du Président et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe GEMAPI 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**